

Date de dépôt : 2 mars 2022

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Ma rade

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 novembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

La Rade, cette partie du bord du lac qui va du quai Wilson à Baby-Plage, en passant par le pont du Mont-Blanc et le Jet d'eau, ne permet pas assez aux citoyens, aux visiteurs ainsi qu'aux promeneurs de profiter de ce qu'elle pourrait leur offrir : un accès à l'eau et à la baignade, un lieu de loisir, un espace de rencontre, ainsi qu'un véritable axe de mobilité douce.

Le concours d'idée « la rade », organisé par la Ville de Genève, a abouti en mai 2017 à de nombreux projets concrets qui valorisent le potentiel de la Rade : une Rade pour tous ses usagers, au fil des saisons, toute l'année.

Nous demandons aux autorités de prendre les mesures pour réaménager la Rade :

- offrir un accès à l'eau et un droit à la baignade en ville, pour toutes et tous;*
- libérer l'espace autour de la Rade pour favoriser la promenade et la rencontre;*
- créer des aménagements simples, beaux et réalistes;*
- permettre une réappropriation citoyenne de la Rade et offrir un accès au panorama;*
- retrouver à Genève la tradition des bains publics et de l'accès à l'eau.*

Cette pétition sera adressée aux autorités genevoises suivantes :

- Conseil d'Etat (exécutif cantonal) et Grand Conseil (législatif cantonal);*
- Conseil administratif de la Ville de Genève (exécutif municipal) et Conseil municipal de la Ville de Genève (législatif municipal).*

Toutes et tous peuvent signer cette pétition, de nationalité suisse ou non.

Cette pétition émane du collectif citoyen MA RADE :

facebook.com/MaRadeGeneve

instagram : MaRadeGeneve

*N.B. 1 signature¹
Collectif citoyen MA RADE
p.a. M. Mathias Gratry
Rue de l'Ecole-de-
Médecine 7 1202 Genève*

¹ *Pour information, la pétition est en outre munie de 3219 signatures électroniques.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat ne peut qu'être heureux d'avoir préparé, dès les années 2000, les conditions-cadre et enclenché les projets qui lui permettent de répondre aujourd'hui aux considérants de la présente pétition.

Même si tous les aménagements concrets demandés ne sont pas encore intégralement réalisés, notre Conseil n'a pas cessé son engagement en rapport avec l'esprit de la pétition depuis son dépôt en août 2019.

En effet, dès la constitution en 2017 déjà de la structure de gouvernance entre la Ville de Genève et le canton aux fins de « valorisation de la Rade », les demandes contenues dans la pétition sont l'objet d'études et d'une mise en œuvre progressives dans le prolongement du concours d'idées mentionné dans la pétition. Les pétitionnaires ont d'ailleurs été reçus en bilatéral dès 2018, puis conviés à contribuer via le processus de concertation mené conjointement par le service d'urbanisme de la Ville et l'office cantonal de l'eau en vue de produire l'image directrice qui prévaut actuellement.

Par rapport aux dimensions multifonctionnelles de la Rade évoquées par les pétitionnaires, la concertation conduite pour l'image directrice a montré combien les différents acteurs y sont attachés. Cela rend la tâche des autorités assez subtile et nuancée quant à la réalisation d'aménagements qui conviennent « à tous ses usagers », qui plus est dans un écrin patrimonial très choyé.

Après ce rappel contextuel, le Conseil d'Etat se réjouit de pouvoir répondre aujourd'hui à toutes les demandes de la pétition grâce aux réalisations déjà livrées à la population ou encore en cours de préparation pour une construction d'ici à 2025. Ainsi, en rapport avec les fonctions sociales essentiellement demandées par la pétition, il est à constater que :

- pour la baignade, la plage publique des Eaux-Vives, pièce maîtresse du dispositif en rive gauche, en miroir avec les Bains des Pâquis en rive droite, a été livrée définitivement en 2020 et est plébiscitée par la population; elle bénéficie d'un aménagement « simple et réaliste » favorisant non seulement la promenade et la rencontre, mais aussi des activités naturalistes grâce à son jardin d'eau, et nautiques grâce à son port; de plus, cet aménagement ainsi que le restaurant ont clairement augmenté l'accessibilité toute l'année, comme espéré dans la pétition; l'aménagement d'autres lieux de baignade est par ailleurs en cours d'étude en collaboration avec la Ville de Genève, par exemple au Quai Wilson;

- en ce qui concerne la promenade et la rencontre, le quai des Eaux-Vives a été libéré progressivement grâce aux transferts (places à terre pour dériveurs, cabanes des pêcheurs) rendus possibles par la construction du nouveau port et de la maison de la pêche au Port-Noir, permettant ainsi à la Ville d'en disposer pour des activités saisonnières allant dans le sens de la pétition; dès la mise à disposition du nouveau port du Vengeron, la dernière partie du quai des Eaux-Vives pourra être libérée des chantiers navals qui l'occupent actuellement; une fois les aménagements terminés, en collaboration entre Ville et canton, il appartient à cette dernière de (re)déployer l'animation saisonnière des quais (domaine public communal) et au canton celle du plan d'eau (domaine public cantonal);
- en ce qui concerne la mobilité douce, le U cyclable est devenu une réalité entre 2020 et 2021 et n'attend plus que la réalisation du chaînon permettant de relier les deux rives : la passerelle du Mont-Blanc, dont le Conseil d'Etat souhaite la réalisation d'ici à 2025.

Fort de cet inventaire, il apparaît au Conseil d'Etat que toutes ces réalisations, livrées ou à venir, remplissent bien la demande de la pétition d'une « réappropriation citoyenne de la Rade » et offrent un accès largement augmenté au panorama. Sans prétendre que cela permet de retrouver la tradition des bains publics – prestation offerte aujourd'hui essentiellement par les Bains des Pâquis avec les succès que l'on sait –, l'accès à l'eau pour la baignade aura été significativement augmenté en complémentarité avec ce qui se passe sur les autres communes riveraines et sur le Rhône. Par ailleurs, le Conseil d'Etat se félicite d'une excellente coopération avec la Ville de Genève au profit des populations locale, régionale et internationale appréciant notre territoire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO